

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département d'Indre-et-Loire**

**VILLE DE TOURS**

---



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2021**

\*\*\*\*\*

Convocations envoyées le mercredi 17 mars 2021

Nombre de Conseillers Municipaux : 55

Nombre de Conseillers en exercice : 55

Nombre de Conseillers présents : 54

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne BLUTEAU, Adjointe au Maire est désignée Secrétaire de Séance.

\* \* \*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 h 00.

**Interruption de séance à 17H10**

**Questions des citoyens :**

**Question 1 : Prévoyez-vous de mettre en place un bilan carbone de l'action municipale ?**

**Question 2 : Est-il possible d'installer des bancs rue nationale et autres places du centre-ville pour s'asseoir, manger, se reposer ou profiter du soleil ?**

**Reprise de la séance à 17H30**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 février 2021.

\* \* \*

**- 21\_03\_29\_001 -**

**CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU NPNRU**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire**

Le Conseil

- DECIDE la création du budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Opérations d'aménagement NPNRU » à compter du 01/04/2021 dans le but de retracer toutes les opérations futures de dépenses et de recettes relatives à la gestion en régie communale des opérations d'aménagement du quartier du Sanitas.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 51**

**Abstentions : 3 (T. LECOMTE, O. LEBRETON, C. BOUCHET ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_03\_29\_002 -**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE DES ECOLES ET LA VILLE DE TOURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE**

**Rapporteur : Monsieur Franck GAGNAIRE, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la conclusion d'une convention de partenariat entre la Caisse des Ecoles et la Ville de Tours, pour la mise en œuvre du dispositif de Réussite Educative de Tours pour la période 2020-2023.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 42**

**Abstentions : 12 (F. MINIOU, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_03\_29\_003 -**

**PRIX DE THESE DE LA VILLE DE TOURS – CONSTITUTION DU JURY**

**Rapporteur : Monsieur Franck GAGNAIRE, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la constitution d'un jury pour l'attribution du Prix de Thèse de la Ville de Tours,  
- DESIGNER les membres du jury comme suit :

- Christine BLET
- Anne BLUTEAU
- Franck GAGNAIRE
- Thierry LECOMTE
- Thibault COULON

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Avis favorables : 43**

**Abstentions : 11 (C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- 21\_03\_29\_004 -

**SANTE – CONVENTION PARTENARIALE CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE**

**Rapporteur : Madame Cathy MUNSCH-MASSET, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la prolongation de la convention partenariale du Conseil Local en Santé Mentale jusqu'au 31 décembre 2022.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 42**

**Abstentions : 12 (M.P. CUVIER, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- 21\_03\_29\_005 -

**SAEM TOURS EVENEMENTS – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PALAIS DES CONGRES – AVENANT N°10**

**Rapporteur : Monsieur Christophe BOULANGER, conseiller municipal**

Le Conseil

- APPROUVE l'avenant n°10 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Palais des Congrès entre la Ville de Tours et la SAEM Tours Evènements du 6 juillet 1992,

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 32**

**Abstentions : 22 (M. le Maire, F. MINIOU, C. DUPIN, I. MANZARI, A. WANNERROY, E. PEREIRA NUNES, E. THOMAS, B. HAAS, E. AUBRY, S. HOUQUES, M. BRAND, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote).**

- 21\_03\_29\_006 -

**MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL**

**Rapporteur : Madame Catherine REYNAUD, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la création du poste à temps complet n°15158 de responsable du pôle alimentaire, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,  
 - APPROUVE les transformations de poste,  
 - PRECISE que le numéro de poste pour le poste de directeur territorial rattaché à la Direction des Grands Projets Urbains est le n°14880, et non le n°14480 comme indiqué sur la délibération n°20\_12\_16\_022 du 16 décembre 2020.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 43**

**Abstentions : 11 (C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_03\_29\_007 -**

**CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS**

**Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la constitution, au profit d'ENEDIS, de servitudes actant le passage d'ouvrages de distribution électrique sur les parcelles appartenant à la Ville de Tours, désignées ci-après :
  - parcelle cadastrée section AS n° 245, sise au lieudit « Le Pré aux Bœufs » à Saint Pierre des Corps,
  - parcelle cadastrée section DI n° 37, sise avenue de Sévigné à Tours, aux abords du stade Grammont,
  - parcelle cadastrée section DR n° 904, sise 12 rue Camille Flammarion à Tours.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 43**

**Abstentions : 11 (C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_03\_29\_008 -**

**RESIDENCE FRONT DE CHER – CESSION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT**

**Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire**

Le Conseil

- APPROUVE la cession, au prix de QUATRE MILLE EUROS (4000,00 €), à Monsieur et Madame FIROUZMANECH, domiciliés 26 allée de Venise à TOURS, de la place de stationnement n° 326 (correspondant au lot de copropriété n° 1326) située au 1<sup>er</sup> sous-sol de la résidence Front de Cher, allée de Venise à Tours (37200), cadastrée CZ 472,

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 43**

**Abstentions : 11 (C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

**- 21\_03\_29\_009 -**

**TARIFS MUNICIPAUX 2021 - MODIFICATIONS**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire**

Le Conseil

- APPROUVE les modifications des dispositions tarifaires du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Francis Poulenc en instaurant une exonération au trimestre des frais de scolarité pour les élèves régulièrement inscrits et pour lesquels aucun cours n'aurait pu être assuré en raison du fonctionnement dégradé du Conservatoire lié à la pandémie de la Covid-19,
- APPROUVE à compter de l'année scolaire 2021/2022, la mise en place de frais de dossier demandés pour chaque préinscription, inscription et réinscription au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Francis Poulenc de 10 € par élève et non remboursable,

- APPROUVE la création d'un nouveau tarif dédié aux activités accessoires des tournages (par « accessoires » il est entendu : l'ensemble des besoins en bureaux de production, bureaux à des fins de loges, de casting, d'accueil presse, de restauration...) d'un tiers du coût tournage actuel/jour,

- APPROUVE la mise en place pour les activités « accessoires » d'un abattement forfaitaire de 10 % pour une occupation d'un site communal supérieure à 15 jours et 15 % pour une occupation au-delà de 28 jours,

- APPROUVE les révisions des tarifs proposées par le Grand Théâtre qui sont reprises dans l'annexe jointe à la délibération.

### **Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 13 (C. SAVOUREY, A. GALLOT-LAVALLEE, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote, B. DARNET-MALAQUIN)**

- APPROUVE à compte de l'année scolaire 2021-2022, la suppression des abonnements 1, 2, 3 et 4 jours par semaine et suppression du tarif « occasionnel » pour les inscriptions à la restauration scolaire,

- APPROUVE la mise en place de nouveaux abonnements pour les inscriptions à la restauration scolaire reposant sur un système double de l'inscription et de réservation, comme suit :

#### Tarifs proposés pour l'année scolaire 2021-2022 :

	Tours	Hors Tours
<i>Pm Repas de base abonnement actuel</i>	3,35 €	4,13 €
<b>Repas réservé</b>	<b>3,35 €</b>	<b>4,13 €</b>
<i>Pm Repas occasionnel actuel</i>	5,00 €	5,90 €
<b>Repas non réservé</b>	<b>5,00 €</b>	<b>5,90 €</b>
<i>Pm Repas PAI actuel</i>	1,04 €	<i>N'existe pas</i>
<b>Repas réservé PAI</b>	<b>1,04 €</b>	<b>1,30 €</b>
<b>Repas non réservé PAI</b>	<b>1,65 €</b>	<b>1,95 €</b>

- APPROUVE à compter de l'année scolaire 2021-2022, les nouvelles modalités de facturation des études surveillées sur la base des réservations à l'année ou avant le 25 du mois précédent, comme suit :

	Tours	Hors Tours
Heure étude actuelle	2,10 €	5,05 €
<b>Heure étude surveillée réservée</b>	<b>2,12 €</b>	<b>5,10 €</b>

### **Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 42**

**Abstentions : 12 (C. SAVOUREY, A. GALLOT-LAVALLEE, C. BOUCHET, M. CABANNE, B. PIERRE, O. LEBRETON, C. DELAGARDE, T. COULON, R. BRUTINAUD, A. SCHALK-PETITOT, P. COMMANDEUR, C. CHEVILLARD ne prennent pas part au vote)**

- 21\_03\_29\_010 –

## **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2021**

Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire

Le Conseil

- DECIDE l'attribution de subventions 2021 aux organismes au titre des secteurs « Démocratie, citoyenneté, vie associative, tranquillité publique et prévention », pour un montant total de **29 960,00 €**.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 13 (C. SAVOUREY, T. LECOMTE, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- DECIDE l'attribution de subventions 2021 aux organismes au titre des secteurs « Culture, éducation populaire, patrimoine, communication et relations internationales », pour un montant total de **47 450,00 €**.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 13 (C. SAVOUREY, T. LECOMTE, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- DECIDE l'attribution de subventions 2021 aux organismes au titre des secteurs « Economie, commerce, marchés, artisanat et tourisme », pour un montant total de **40 500,00 €**.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 13 (C. SAVOUREY, T. LECOMTE, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- DECIDE l'attribution de subventions 2021 aux organismes au titre des secteurs « Éducation, sport, jeunesse, petite enfance et politique alimentaire », pour un montant total de **70 960,00 €**.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 13 (C. SAVOUREY, T. LECOMTE, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- DECIDE l'attribution de subventions 2021 aux organismes au titre des secteurs « Solidarités, cohésion sociale, logement, politique de la ville, emploi et insertion », pour un montant total de **482 267,00 €**.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 39**

**Abstentions : 15 (C. SAVOUREY, T. LECOMTE, J.P. GILLE, B. RENAUD, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- 21\_03\_29\_011 -

**ORGANISMES DIVERS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil

- DESIGNER les représentants de la Ville de Tours afin de siéger au sein des organismes suivants :

Conseil de la Faculté de Médecine de l'Université de Tours :

- Maxence BRAND

Association France Urbaine :

- Christine BLET
- Franck GAGNAIRE
- Catherine REYNAUD

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- Titulaire : M. le Maire
- Suppléant : Frédéric MINIOU

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 13 (P. GEIGER, T. LECOMTE, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- 21\_03\_29\_012 -

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Rapporteur : Madame Annaelle SCHALLER, adjointe au maire**

Le Conseil

- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la durée du mandat comme prévu aux 25 points énoncés dans la délibération,

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Avis favorables : 41**

**Abstentions : 13 (O. BA TALL, T. LECOMTE, C. BOUCHET, M. CABANNE, O. LEBRETON, T. COULON, A. SCHALK-PETITOT, R. BRUTINAUD, C. CHEVILLARD, B. PIERRE, C. DELAGARDE, B. DARNET-MALAQUIN, P. COMMANDEUR ne prennent pas part au vote)**

- 21\_03\_29\_013 -

**COMPTE-RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LES ACTES ACCOMPLIS EN EXECUTION  
DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil

- PREND ACTE de la communication des actes pris en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

\* \* \* \* \*

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire remercie l'assistance et les représentants de la presse d'avoir suivi cette réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

\* \* \* \* \*

***Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie, Secrétariat du Conseil  
Municipal, 1er étage bureau 119.***

\* \* \* \* \*

**La Secrétaire de Séance**

**Anne BLUTEAU**